

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1325-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 26 août 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1325-2024 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de faible densité, de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » et de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo », initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP14-2024 ».
2. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 13 septembre 2024.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 13 septembre 2024.

Donné à Granby, ce 20 septembre 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 20 septembre 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 20 septembre 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier